

Complément Coordinateur Sécurité Santé pour Chantiers temporaires ou mobiles

 32 h  638,00 €

Prérequis

Être porteur d'un certificat de Conseiller en Prévention Niveau II ou Niveau I.

Objectifs

Ce module de cours "Complément pour Coordinateur" visé à l'article 58§2 de l'A.R. du 25 janvier 2011 concernant les chantiers temporaires et mobiles est proposé à la suite du Module de Spécialisation Niveau II.

Le programme répond à la réglementation relative à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs sur les chantiers temporaires ou mobiles est adaptée par l'arrêté royal du 19 janvier 2005 :

- 1° Risques généraux et spécifiques relatifs au bien-être au travail sur les chantiers temporaires ou mobiles et à la réglementation en la matière;
- 2° Techniques de coordination;
- 3° La responsabilité civile, la responsabilité pénale et les compétences du coordinateur et des autres intervenants;
- 4° Les principes généraux des réglementations pouvant avoir une incidence sur les activités sur les chantiers temporaires ou mobiles, autres que les réglementations concernant le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, notamment:

1. la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses arrêtés d'exécution;
 2. la réglementation concernant les contrats et l'élaboration de contrats;
 3. les réglementations concernant la signalisation routière;
 4. les réglementations relatives à l'environnement;
- Examens écrits

Informations pratiques

> Droit d'inscription

638,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

📍 Liège

> Du 23 février 2026 au 31 mars 2026

- Les 23 février, 03 - 09 - 17 - 24 mars 8 h 30 à 17 h
- Examen le 31 mars à 18 h

> Du 18 mai 2026 au 25 juin 2026

Horaire de la formation :

- 18 - 20 - 27 mai, 01 - 03 - 08 - 10 - 15 - 17 juin de 17 h 45 à 21 h 45
- Examen le 25 juin 2026 de 18 h à 20 h

> Certificat - Attestation

Certificat délivré en cas de réussite de l'examen.

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)**.

> Reconnaissance

La formation est reconnue par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

> Examens

La formation est clôturée par un examen écrit

Complément Coordinateur Sécurité Santé pour Chantiers temporaires ou mobiles - Les 23 février, 03 - 09 - 17 - 24 mars en journée. Examen le 31 mars à 18 h., Liège

Organisation

Outre les supports de cours numériques, la formation comprend un accueil boisson

Renseignements

04/229.84.20

€ 638,00 € ou 32 Chèques-Formation

📅 Dates de formation

Les 23 février, 03 - 09 - 17 - 24 mars en journée. Examen le 31 mars à 18 h.

Horaire

- Les 23 février, 03 - 09 - 17 - 24 mars 8 h 30 à 17 h

- Examen le 31 mars à 18 h

📍 Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

Inscription-Sainte-Beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:04/229.84.20)